



Droit du travail accident travail

Par **duche67**, le **26/02/2010** à **18:52**

Bonjour,

je suis en accident du travail depuis deux ans apres quatres opérations de l oeil gauche iris ,catarate, cristallin, cornée et ce n est pas fini.j ai décider d attaquer mon employeur pour faute inexcusable prejudice physique et moral .Comment exposer les préjudices ?et le calcul des indemnités?merci d avance de votre aide et réponses. Régis